

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-13

**OBJET : AFFAIRES GENERALES
ACQUISITION D'UNE PARCELLE A « LA JONCHERAIS »**

L'an 2022, le 02 avril à 09H00, le Conseil municipal, légalement convoqué en SALLE JEAN DOUCET - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Daniel GUILLE, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Lydie RETAILLEAU, Katell RABY, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Yves-Marie DELANOE, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Stéphanie MELOT, Patrice DRAIGNAUD, Aude JOUSSE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Pascal PHILIPPE, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Benoit LONGEON, Anaïk FOURDILIS, Philippe MIKO.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Didier CHAUVIERE ayant donné procuration à Daniel GUILLE, Thierry GADAIS ayant donné procuration à Franck CLOUET, Alexia ROUSSEAU ayant donné procuration à André LANCIEN, Karine DESVARD ayant donné procuration à Lydie RETAILLEAU, Bruno FOUCHARD ayant donné procuration à Pascale CORMERAIS, Guinard MARNE ayant donné procuration à Audrey TENEZ.

Les conseillers présents ou ayant donné pouvoirs représentant la majorité des membres en exercice sont au nombre de 27, Madame Lydie RETAILLEAU a été nommée secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

Rapporteur : Daniel GUILLE, Maire

VU l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

La commune souhaite acquérir une parcelle de terrain, cadastre AK n° 202, au lieu-dit « La Joncherais » d'une superficie d'environ 28 m² appartenant à Monsieur Guy ALLAIN, demeurant 84 Le Herguenais à Cordemais.

Cette acquisition s'inscrit dans une démarche de résolution de problèmes techniques du lieu-dit « La Joncherais » lors de fortes intempéries : en effet, en lien avec le service assainissement de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon, il est envisagé le déplacement du poste de refoulement du réseau d'eaux usées qui est actuellement situé en partie basse sur la même parcelle AK 202 et qui est régulièrement inondé lors des épisodes pluvieux importants.

La commune a donc négocié avec le vendeur un mandat d'acquisition à 1000 €.

Dans ces conditions, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'acquisition de ladite parcelle.

Annexe

plan de division

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTER** de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée AK n°202 pour un montant de 1000 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété en découlant et tous les documents y afférents ;
- **PRECISER** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
- **APPROUVER** que l'ensemble des frais résultant de cette acquisition sera pris en charge par la commune de Cordemais.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire

Daniel GUILLE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Département de Loire-Atlantique
COMMUNE DE CORDEMAIS
 Le Joncherais

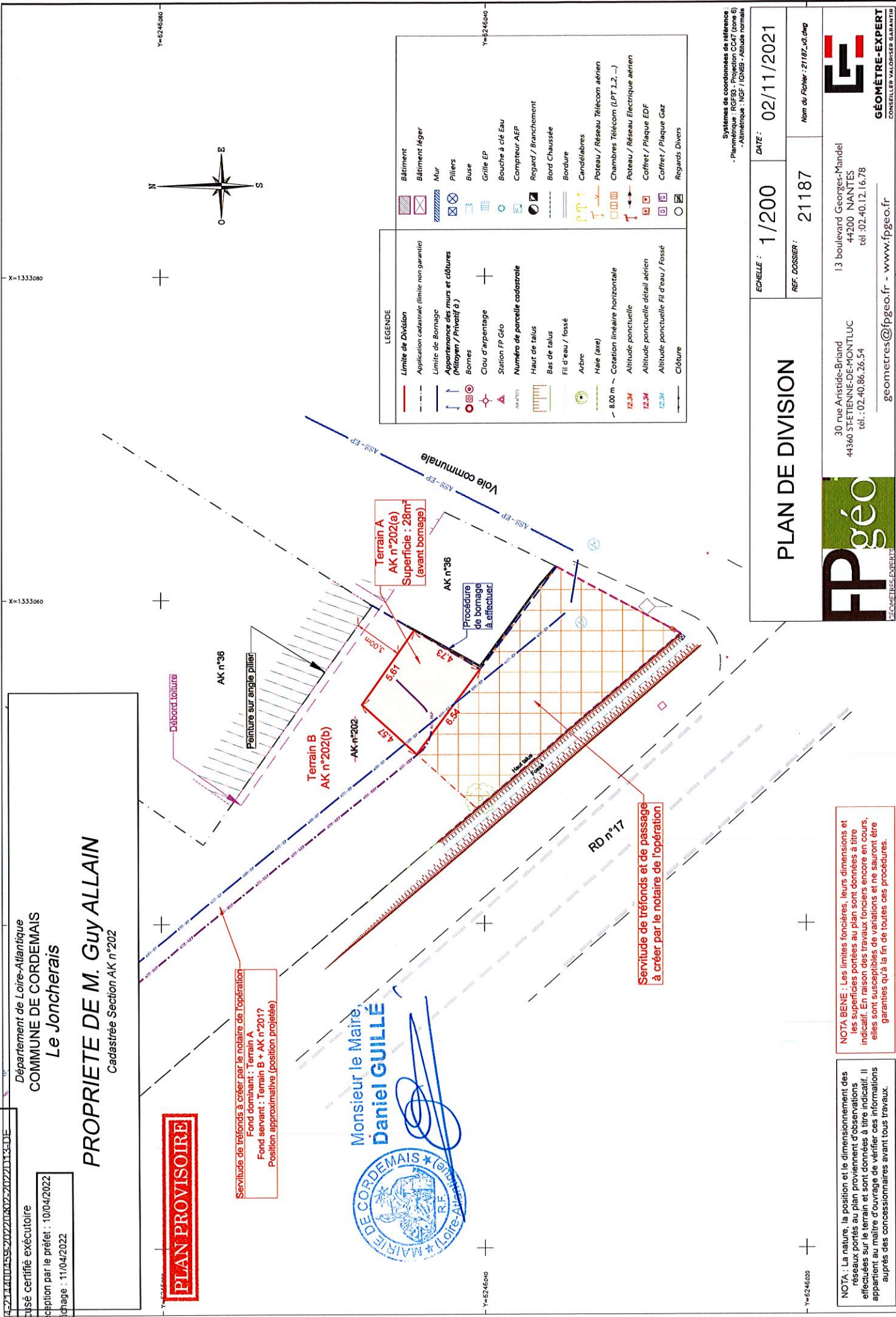
PROPRIETE DE M. Guy ALLAIN

Cadastrée Section AK n°202

PLAN PROVISOIRE

Servitude de trefonds à créer par le notaire de l'opération
 Fond dominant : Terrain A
 Fond servant : Terrain B + AK n°201?
 Position approximative (position projetée)

Monsieur le Maire,
Daniel GUILLE



LEGENDE	
	Limite de Division Application cadastrale (limite non garantie)
	Limite de Bornage
	Apparence des murs et clôtures (Moyens / Privatif / ...)
	Bornes
	Croix d'arpentage
	Station FP Géo
	Numéro de parcelle cadastrale
	Haut de talus
	Bas de talus
	Fil d'eau / fossé
	Arbre
	Haie (axe)
	Cotation linéaire horizontale
	Altitude ponctuelle
	Altitude ponctuelle détail aérien
	Altitude ponctuelle Fil d'eau / Fossé
	Clôture
	Bâtiment
	Bâtiment léger
	Mur
	Piliers
	Buse
	Grille EP
	Bouche à clé Eau
	Compteur AEP
	Regard / Branchement
	Bord Chaussée
	Bordure
	Candélabres
	Poteau / Réseau Télécom aérien
	Chambres Télécom (LPT 1,2, ...)
	Poteau / Réseau Electrique aérien
	Coffret / Plaque EDF
	Coffret / Plaque Gaz
	Regards Divers

Systèmes de coordonnées de référence :
 - Planimétrique : RGF93 - Projection CC47 (zone 6)
 - Altimétrique : NGF / IGN69 - Altitude normale

PLAN DE DIVISION

ECHELLE : 1/200 DATE : 02/11/2021

REF. DOSSIER : 21187 Nom du Fichier : 21187_03.dwg

FP géo
 GEOMETRES-EXPERTS

30 rue Aristide-Briand
 44360 ST-ETIENNE-DE-MONTLUC
 tél : 02.40.86.26.54

13 boulevard Georges-Mandel
 44200 NANTES
 tél : 02.40.12.16.78

geometres@fpgeo.fr - www.fpgeo.fr

GÉOMETRE-EXPERT
 CONSEILLER VALORISEUR GARANTIE

NOTA BENE : Les limites foncières, leurs dimensions et les superficies portées au plan sont données à titre indicatif. En raison des travaux fonciers encore en cours, elles sont susceptibles de variations et ne sauront être garanties qu'à la fin de toutes ces procédures.

NOTA : La nature, la position et le dimensionnement des réseaux portés au plan proviennent d'observations effectuées sur le terrain et sont données à titre indicatif. Il appartient au maître d'ouvrage de vérifier ces informations auprès des concessionnaires avant tous travaux.

